

Elles font condamner le Zénith de Paris pour nuisances sonores

Le Parisien, Julien Duffé, 09 mars 2018



Quai de l'Oise (XIXe), ce vendredi. Membres d'une association de riverains du parc de la Villette (XIXe), Suzanne Houplain et Magali Bérenger ont obtenu mardi la condamnation en appel du Zénith de Paris pour infraction aux normes sur le bruit. **LP/J.D.**

Riveraines de la salle de spectacle du parc de la Villette (XIXe), elles dénoncent le bruit provoqué par les concerts depuis 2004. Mardi, la cour d'appel de Paris leur a donné raison.

« Ils s'en tirent à meilleur compte mais on a quand même réussi à faire condamner le **Zénith** » se félicite Magali Bérenger. Après treize ans de lutte contre les nuisances sonores de la salle de spectacles du parc de la Villette qu'elle aperçoit de ses fenêtres du quai de l'Oise (XIXe), cette ex-enseignante de 83 ans (XIXe) estime avoir été enfin entendue. Mardi, la cour d'appel de Paris a condamné la société Zénith - La Villette et son président Daniel Colling à 18 000 euros d'amendes contraventionnelles - contre 81 000 euros lors de la **première audience devant le tribunal de police** en mars 2017 - pour dépassement des seuils de bruit autorisés et non-présentation de l'étude d'impact sur les nuisances sonores (qui n'a en fait jamais été réalisée). Pour Magali Bérenger, qui a obtenu en outre 31 500 € de dommages et intérêts, « c'est la reconnaissance que la santé des riverains passe avant les intérêts économiques ». Devant la pile des 250 plaintes pour bruit qu'elle a déposée contre le Zénith, elle décrit « une situation infernale » qu'elle fait remonter à 2004 lorsque l'exploitant a cessé de contrôler la sono de la salle aux murs de toile, passant la main aux producteurs. « Dès que les répétitions commencent en début d'après-midi et jusqu'au soir, c'est une souffrance. Tout vibre : impossible de regarder la télévision, de dormir. Une vraie angoisse » raconte la retraitée, qui accumule les certificats médicaux.

La hantise des infrabasses

Les riverains gênés qui n'ont pas déménagé vivent avec la hantise des infrabasses. Parmi les 170 concerts et événements proposés chaque année par le Zénith, les concerts de métal, d'électro et de rap sont les plus redoutés. Longtemps, les habitants ont protesté dans le vide, jusqu'à ce que l'ex-commissaire du XIXe Jacques Rigon, se saisisse du problème. « Il est venu lui-même constater les nuisances, raconte la présidente de l'association des riverains du parc Suzanne Houplain. Après une heure, il a failli se trouver mal ».

Avocat de la société du Zénith et de son président, Yves Claisse dénonce « une procédure injuste ». « Le problème des nuisances sonores n'a jamais été nié par le Zénith. Daniel Colling a même alerté les pouvoirs publics (NDLR : la salle est sous la tutelle de l'Etat) pour essayer de faire changer les choses. Le seul effet vertueux, c'est que des travaux sont maintenant financés (lire encadré) ». Quant à Virginie Le Roy, avocate des plaignants, elle se réjouit d'une « première victoire symbolique » contre « un établissement protégé car il verse une importante redevance à l'Etat ». Elle n'exclut cependant pas de se pourvoir en cassation, sept des huit contraventions ayant été annulées en appel pour prescription. « Les nuisances continuent donc le combat aussi ».

Trois mois de fermeture cet été pour isolation phonique



Après une première phase de travaux l'été dernier liée au changement de la toile qui sert de toit au Zénith, un chantier d'isolation acoustique plus important va débuter dans quelques semaines. Du 25 juin jusqu'à début octobre, la salle de spectacles fermera au public pour d'importants travaux

d'isolation acoustique d'un montant total de 5 M€, selon une information du journal Les Echos. Mais pour l'avocate des plaignants, Virginie Le Roy, « tout le monde sait que ces travaux auront très peu d'effets. L'ossature du Zénith est trop fragile pour supporter le poids des matériaux qui seraient nécessaires à une isolation phonique efficace ».

Source : <https://goo.gl/FaJP9x>